

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LEZE ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	40	44

N° 53/2018

OBJET : Demande d'aide pour la reconstruction de la déchèterie de Cintegabelle auprès du conseil départemental

L'an deux mille dix-huit et le 06 mars à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 26 février 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Pascal TATIBOUET, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Joël CAZAJUS, Bernard TISSEIRE, René MARCHAND, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Monsieur Joël MASSACRIER donne procuration à Madame Danielle TENSA, Monsieur Serge DEJEAN donne procuration à Madame Hélène JOACHIM, Monsieur Serge DEMANGE donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE, Madame Catherine MONIER donne procuration à Monsieur Claude DIDIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Patrick CASTRO, Sébastien VINCINI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Joël CAZAJUS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle la délibération prise le 07/03/2017 par la CCLA concernant les dossiers de demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental pour la reconstruction de la déchèterie de Cintegabelle, la création d'une plateforme de broyage des déchets verts à Auterive et la reconstruction de la déchetterie à Auterive.

Il précise qu'à aujourd'hui la reconstruction de la déchèterie de Cintegabelle (dossier N° 2017-1446) est en phase d'AVP et que le chiffrage réalisé par le maître d'œuvre fait apparaître un coût global de 836 129.57 € HT pour les travaux et les équipements.

Le permis de construire a été déposé et le bureau d'études en charge du dossier ICPE a été désigné.

La construction devrait débuter au 2^{ème} semestre 2018.

Considérant l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de reconstruction de la déchetterie de Cintegabelle sur l'évaluation actuelle et l'AVP

PRECISE que les crédits seront inscrits au BP 2018,

AUTORISE la mise en œuvre des procédures d'appels d'offres pour la réalisation des projets,

CHARGE le Président d'actualiser le dossier de demande d'aide financière auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour la déchèterie de Cintegabelle

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS